



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Jean-François GALERON – Elisabeth RABOUIN – Denis ARNOUX – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Gérard GALLE – Gérard BLANC – Audrey ALLEMAND – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Séverine GANGA à Claude SANCHEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DURAND

Délibération n° 2023/006 : Demande de subvention au Conseil Départemental 13 et à l'Etat – Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé à l'assemblée que la Chapelle Notre Dame du Château, inscrite au titre des monuments historiques, nécessite une restauration complète.

Au cours de l'année 2022, une étude a été engagée par un bureau d'études spécialisé pour une mission de diagnostic.

Cette étude, financée par le Conseil Départemental et le DRAC PACA a permis d'obtenir une estimation précise du montant des travaux à réaliser

Il est donc proposé de demande l'aide du Conseil Départemental et de la DRAC PACA selon le plan de financement suivant :



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20230206-DEL-2023-006-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château – travaux d’urgence	600 000 €	CD13 (50%) : 300 000 € HT Etat (30%) : 180 000 € HT Commune (20%) : 120 000 € HT
Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château – travaux d’urgence	300 000 €	CD13 (30%) : 90 000 € HT Etat (30%) : 90 000 € HT Commune (40%) : 120 000 € HT
TOTAL		CD13 : 390 000 € HT Etat : 270 000 € HT Commune : 240 000 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des 19 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental et de la DRAC PACA pour l’opération et selon le plan de financement suivants :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château – travaux d’urgence	600 000 €	CD13 (50%) : 300 000 € HT Etat (30%) : 180 000 € HT Commune (20%) : 120 000 € HT
Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château – travaux d’urgence	300 000 €	CD13 (30%) : 90 000 € HT Etat (30%) : 90 000 € HT Commune (40%) : 120 000 € HT
TOTAL		CD13 : 390 000 € HT Etat : 270 000 € HT Commune : 240 000 € HT



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20230206-DEL-2023-006-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »

